

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2015
DE 13 H 30 à 14 H 30

DELIBERATION N° 2015 - 28

Objet : Vote du Budget Primitif 2016

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni le 20 Novembre 2015 sous la Présidence de Monsieur Daniel Percheron, Président du SMIRT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

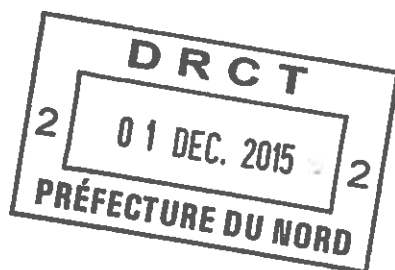
Vu les statuts du SMIRT,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire du 13 novembre 2015,

DECIDE

D'approuver les chapitres du budget primitif d'administration générale du SMIRT pour 2016 figurant en annexe de la présente délibération, qui présentent respectivement un total de 2 559 923, 52€ de dépenses en fonctionnement et de 4 203 156, 32€ de dépenses en investissement ainsi que 6 763 079, 84€ de recettes.



Le Président du SMIRT,

Daniel PERCHERON

REPUBLIQUE FRANCAISE

Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 200023505 00015

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE NORD PAS-DE-CALAIS

M14

(2)

voté par nature

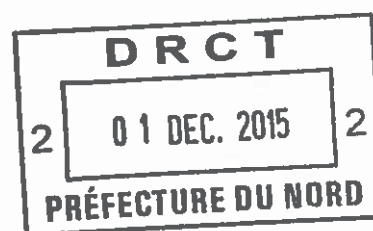
BUDGET (3)

ANNEE 2016

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte etc ...).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	I Informations générales		
	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
	B - Modalités de vote du budget		
	II Présentation générale du budget		
	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III Vote du budget		
	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes		
	A - Eléments du bilan		
	A1 - Présentation croisée par fonction (1)		
	A2.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteur		
	A2.2 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		
	A2.3 - Etat de la dette - Autres dettes		
	A2.4 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		
	A2.5 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		
	A2.7 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		
	A2.8 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		
	A2.9 - Etat de la dette - Répartition de l'encours (typologie)		
	A3 - Méthode utilisée pour les amortissements		
	A4 - Etat des provisions		
	A5 - Etalement des provisions		
	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)		
	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest. (2)		
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonc. (3)		
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Invest. (3)		
	A8 - Etat des charges transférées		
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)		
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		
	B1.3 - Etat des contrats crédit-bail		
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		
	B1.6 - Etat des engagements reçus		
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)		
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		
	C - Autres éléments d'informations		
	C1 - Etat du personnel		
	C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (4)		
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhèrent la commune ou l'établissement		
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		
	D2 - Arrêté et signatures		

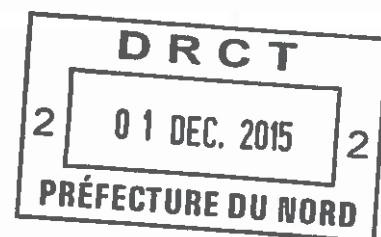
(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. R5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexes

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT),
les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-38 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT)
et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites
à l'article L.2311-7 du CGCT.



Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports	BUDGET
---	---------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R 2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère	
.....	
.....	

Informations fiscales (N-2) (1)					
	Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab. pour la commune (population DGF)	Moyennes nationales de la strate	
	Fiscal	Financier		Fiscal	Financier
3 taxes					
Taxe professionnelle					
4 Taxes					

Informations financières - ratios (2)		Valeurs communales	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4)		
9	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal défini à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figure sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios de 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf articles L 2313-1, R 2313-1, R2313-2 et R 5211-15 du CGCT).

Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R 2313-7, R 5211-15 et R 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau **du chapitre** pour la section de fonctionnement (1),
 - au niveau **du chapitre** pour la section d'investissement (1).
 - avec les opérations de l'état III B 3 ;
 - ~~avec~~(sans) vote formel sur chacun des chapitres (2);

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération".

- III - Les provisions sont : (4)
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
 - ~~budgétaires (délibération n° du).~~

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou ~~cumulé~~ de l'exercice précédent (5).
Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - L'assemblée délibérante autorise le Président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans les limites suivantes :
Dans la limite de **7,5 %** des dépenses réelles de la section

- VI - Le présent budget a été voté (6) :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
 - ~~avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;~~
 - ~~avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.~~

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".
(2) Rayer la mention inutile.
(3) Indiquer "avec" ou "sans" vote formel.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).
- budgétaires (délibération n° du).
(5) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent".
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 559 923,52	2 559 923,52
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
E	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	2 559 923,52	2 559 923,52

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) (1)	4 203 156,32	4 203 156,32
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	4 203 156,32	4 203 156,32

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	6 763 079,84	6 763 079,84
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
011	Charges à caractère général	1 067 334,85		1 964 500,00	1 964 500,00	1 964 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	400 279,00		458 572,11	458 572,11	458 572,11
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	29 500,00		51 500,00	51 500,00	51 500,00
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus					
73942	Reversement sur taxe de versement de transport			5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses de gestion courante		1 497 113,85		2 479 572,11	2 479 572,11	2 479 572,11
66	Charges financières			70 000,00	70 000,00	70 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires(4)					
022	Dépenses Imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 501 113,85		2 553 572,11	2 553 572,11	2 553 572,11

023	Virement à la section d'investissement (5)	2 078 928,00				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	6 072,00		6 351,41	6 351,41	6 351,41
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(5)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 085 000,00		6 351,41	6 351,41	6 351,41

TOTAL	3 586 113,85		2 559 923,52	2 559 923,52	2 559 923,52
--------------	---------------------	--	---------------------	---------------------	---------------------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 559 923,52

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
70	Produits des services, du domaine et ventes.					
73	Impôts et taxes	600 000,00		1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
74	Dotations et participations	1 836 461,66		729 923,52	729 923,52	729 923,52
75	Autres produits de gestion courante			30 000,00	30 000,00	30 000,00
013	Atténuations de charges					
Total des recettes de gestion courante		2 436 461,66		2 559 923,52	2 559 923,52	2 559 923,52
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises provisions semi-budgétaires(4)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 436 461,66		2 559 923,52	2 559 923,52	2 559 923,52

042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						

TOTAL	2 436 461,66		2 559 923,52	2 559 923,52	2 559 923,52
--------------	---------------------	--	---------------------	---------------------	---------------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 559 923,52

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	6 351,41
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf IB - Modalités de vote.

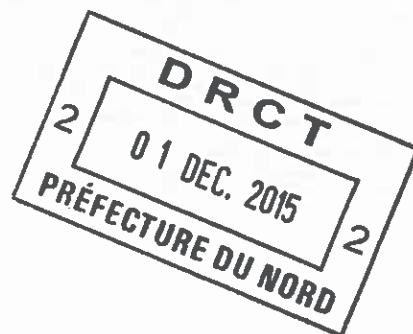
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
010	Stocks (5)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours	2 085 000,00		4 103 156,32	4 103 156,32	4 103 156,32
	Total des opérations d'équipement			4 103 156,32	4 103 156,32	4 103 156,32
	Total des dépenses d'équipement	2 085 000,00		4 103 156,32	4 103 156,32	4 103 156,32
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées			100 000,00	100 000,00	100 000,00
18	Compte de liaison : affectation ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières			100 000,00	100 000,00	100 000,00
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (8)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 085 000,00		4 203 156,32	4 203 156,32	4 203 156,32

040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)					
041	Opérations patrimoniales (4)	100 000,00				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	100 000,00				

TOTAL		2 185 000,00		4 203 156,32	4 203 156,32	4 203 156,32
--------------	--	---------------------	--	---------------------	---------------------	---------------------

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=
	4 203 156,32

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
010	Stocks (5)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)			1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			3 196 804,91	3 196 804,91	3 196 804,91
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement			4 196 804,91	4 196 804,91	4 196 804,91
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonct. capitalisés (9)	111 709,89				
138	Autres sub. d' invest. non transf.					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières	111 709,89				
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)					
	Total des recettes réelles d'investissement	111 709,89		4 196 804,91	4 196 804,91	4 196 804,91

021	Virement de la section de fonctionnement (4)	2 078 928,00				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	6 072,00		6 351,41	6 351,41	6 351,41
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 085 000,00		6 351,41	6 351,41	6 351,41
TOTAL		2 196 709,89		4 203 156,32	4 203 156,32	4 203 156,32

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=
	4 203 156,32

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	6 351,41
--	-----------------

- (1) cf IB - Modalités de vote.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagement (lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 964 500,00		1 964 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	458 572,11		458 572,11
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	51 500,00		51 500,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières	70 000,00		70 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00		4 000,00
68	Dotation aux amortissements et provisions		6 351,41	6 351,41
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
73942	Reversement sur taxe de versement de transport		5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
Dépenses de fonctionnement - Total		2 548 572,11	11 351,41	2 559 923,52

D 002 RÉSULTAT REPORTE OU ANTICIPE	=
---	---

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 559 923,52
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)	100 000,00		100 000,00
18	Compte de liaison : affectation (8)			
Total des opérations d'équipement				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)	4 103 156,32		4 103 156,32
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)</i>			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers (5)</i>			
010	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total		4 203 156,32		4 203 156,32

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	=
--	---

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 203 156,32
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

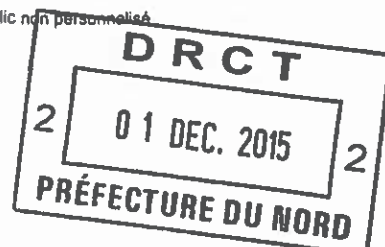
(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.

En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes	1 800 000,00		1 800 000,00
74	Dotations et participations	729 923,52		729 923,52
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00		30 000,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes de fonctionnement - Total	2 559 923,52		2 559 923,52

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 559 923,52
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement	1 000 000,00		1 000 000,00
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		3 196 804,91	3 196 804,91
18	Compte de liaison : affectation (8)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		6 351,41	6 351,41
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (5)			
010	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produit des cessions d'immobilisations			
	Recettes d'investissement - Total	1 000 000,00	3 203 156,32	4 203 156,32

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	
-----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 203 156,32
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.
En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 067 034,85	1 964 500,00	1 964 500,00
60628	Autres fournitures non stockées			
6064	Fournitures administratives	1 893,83	1 000,00	1 000,00
611	Contrats de prestation de service	646 697,00	1 625 500,00	1 625 500,00
616	Primes d'assurance	7 000,00	7 000,00	7 000,00
617	Etudes et recherches	267 000,00	160 000,00	160 000,00
6182	Documentation générale et technique	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6185	Frais de colloques et séminaires	3 000,00	1 500,00	1 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6283	Frais de nettoyage	9 244,02	8 200,00	8 200,00
62878	Remboursement de frais à d'autres organismes dont Région	96 700,00	125 300,00	125 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	400 579,00	458 572,11	458 572,11
6218	Autre personnel extérieur	97 000,00	109 151,12	109 151,12
6281	Concours divers (CNAS, CDG...)	300,00	2 000,00	2 000,00
6332	FNAL	151,00	200,00	200,00
6336	Cotisations diverses (CNFPT...)	1 700,00	2 500,00	2 500,00
64111	Rémunérations Titulaires	77 000,00	117 000,00	117 000,00
64131	Rémunérations non titulaires	122 000,00	122 220,99	122 220,99
6451	Cotisations à l'URSSAF	68 428,00	60 000,00	60 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	26 000,00	30 000,00	30 000,00
6454	Cotisations aux assedics	7 000,00	7 500,00	7 500,00
6488	Autres charges	1 000,00	8 000,00	8 000,00
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	29 500,00	51 500,00	51 500,00
6532	Frais de mission des élus	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6574	Subvention cartographie velocyclique	28 000,00	50 000,00	50 000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES				
(a) = (011+012+014+65+656)		1 497 113,85	2 474 572,11	2 474 572,11

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
66	Charges financières (b)		70 000,00	70 000,00
	Intérêt de l'emprunt		70 000,00	70 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	3 000,00	4 000,00	4 000,00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	3 000,00	4 000,00	4 000,00
68	Dotations aux provisions (d) (6)		5 000,00	5 000,00
73942	Reversement sur taxe de versement de transport		5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (e)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 500 113,85	2 553 572,11	2 553 572,11

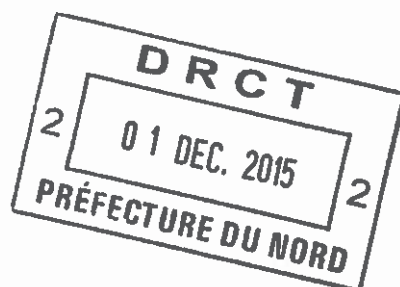
023	Virement à la section d'investissement	2 737 467,16		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7) (8) (9)	12 532,84	6 351,41	6 351,41
6811	Dotations aux amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles		6 351,41	6 351,41
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 750 000,00	6 351,41	6 351,41
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.(10)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 750 000,00	6 351,41	6 351,41
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		4 250 113,85	2 559 923,52	2 559 923,52

+	RESTES A REALISER N-1 (11)	+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	=
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 559 923,52

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice=	
Montant des ICNE de l'exercice N-1=	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. 4 IB - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisation").
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuations des charges			
70	Produits des services, du domaine et ventes ...			
73	Impôts et taxes	600 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
	VTA	600 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
74	Dotations et participations	1 836 461,66	729 923,52	729 923,52
7472	Région	697 655,88	364 961,76	364 961,76
7473	Département du Nord	82 769,38	89 979,76	89 979,76
7473	Département du Pas de Calais	43 313,10	31 674,20	31 674,20
74758	MEL	100 830,50	100 000,00	100 000,00
7478	Syndicat Mixte de Transports Artois-Gohelle	31 349,13	34 947,50	34 947,50
7478	Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes	21 316,37	23 262,16	23 262,16
74758	Communauté Urbaine Dunkerque Grand Littoral	16 774,69	19 261,86	19 261,86
7478	Syndicat Mixte de Transports du Douaisis	16 216,67	21 580,32	21 580,32
74758	Communauté Urbaine d'Arras	8 596,10	7 438,22	7 438,22
7478	Syndicat Intercommunal des transports urbains de l'Agglomération du Calaisis	8 451,76	9 485,00	9 485,00
74758	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	8 439,26	9 460,00	9 460,00
7478	Syndicat Mixte des Transports Urbains de la Sambre	10 291,97	13 989,70	13 989,70
74758	Communauté d'Agglomération de Saint-Omer	3 481,62	2 017,56	2 017,56
74758	Communauté d'Agglomération de Cambrai	2 375,23	1 865,48	1 865,48
74718	Autres participations ETAT	89 600,00		
	<i>Participations exceptionnelles Inv Centrale SMIRT</i>			
7472	Région	562 950,00		
7473	Département du Nord	76 450,00		
7473	Département du Pas de Calais	55 600,00		
75	Autres produits de gestion courante		30 000,00	30 000,00
758	Recettes Autopartage		30 000,00	30 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES				
(a) = 70+73+74+75+013		2 436 461,66	2 559 923,52	2 559 923,52



III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		2 436 461,66	2 559 923,52	2 559 923,52

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6),(7),(8)			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (9)			
60315	Variation des stocks des terrains à aménager			
7133	Variation des en-cours de production de biens			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	2 436 461,66	2 559 923,52	2 559 923,52
---	---------------------	---------------------	---------------------

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	

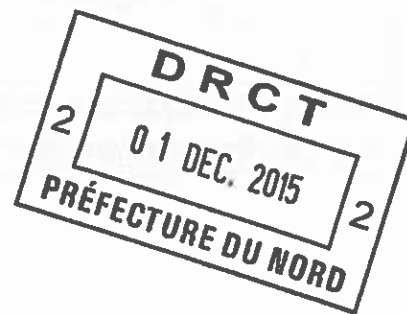
	+
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	

	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 559 923,52

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice=	
Montant des ICNE de l'exercice N-1=	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) cf. 4 IB - Modalités de vote.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires;
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks			
20	immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	200 000,00		
2031	Frais d'études	200 000,00		
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)			
21	immobilisations corporelles (hors opérations)			
2135	Installations générales, agencements, aménagements de constructions			
22	immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opération)		4 103 156,32	4 103 156,32
2315	Installations matériels et outillages techniques		4 103 156,32	4 103 156,32
	Total des opérations (5)			
	Total des dépenses d'équipement	200 000,00	4 103 156,32	4 103 156,32

10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées		100 000,00	100 000,00
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières		100 000,00	100 000,00

45...1..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			

TOTAL DES DEPENSES REELLES	2 750 000,00	4 203 156,32	4 203 156,32
-----------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)</i>			
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</i>			
	<i>Charges transférées (9)</i>			
041	<i>Opérations patrimoniales (10)</i>			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	2 750 000,00	4 203 156,32	4 203 156,32
			+
RESTES A REALISER N-1 (11)			
			+
D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)			
			=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			4 203 156,32

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

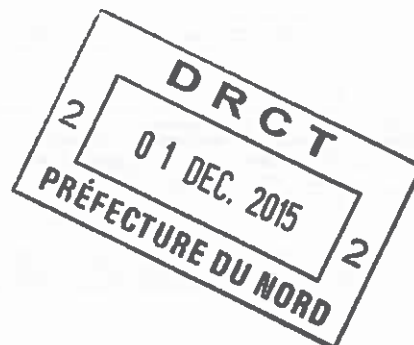
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

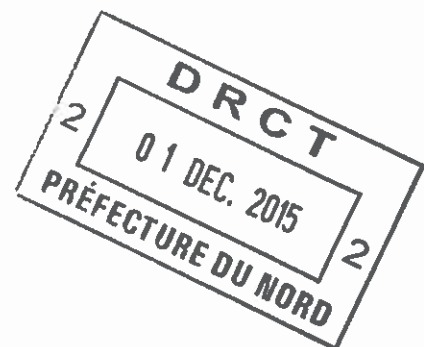
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement (hors 138)		1 000 000,00	1 000 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		3 196 804,91	3 196 804,91
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement			4 196 804,91	4 196 804,91

10	Dotations, fonds divers et réserves			
138	Autres subventions d'investiss. non transférables			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à (BA, régie)			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisation			
Total des recettes financières				

45...2	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES REELLES			4 196 804,91	4 196 804,91



III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	Virement de la section de fonctionnement	2 737 467,16		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5), (6), (7)	12 532,84	6 351,41	6 351,41
2183	Autres immobilisations corporelles, matériel de bureau et informatique		6 351,41	6 351,41
2184	Autres immobilisation corporelles, mobilier			
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 750 000,00	6 351,41	6 351,41
+				
041	Opérations patrimoniales (8)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 750 000,00	6 351,41	6 351,41
+				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		2 750 000,00	4 203 156,32	4 203 156,32
+				
RESTES A REALISER N-1 (9)				
+				
R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)				
=				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				4 203 156,32

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) cf. Modalités de vote, I-B

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);



III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 2014-10

LIBELLE : REALISATION DE LA CENTRALE SMIRT

POUR INFORMATION

Art. (2)	Libellé (2)	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant (5)
		a		b	b
	DEPENSES		4 203 156,32	4 203 156,32	4 203 156,32
20	Immobilisations incorporelles				
2031	Frais d'études				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles		4 103 156,32	4 103 156,32	4 103 156,32
2135	Installations générales, agencements, aménagements de constructions		4 103 156,32	4 103 156,32	4 103 156,32
22	Immobilisations reçues en affect.				
23	Immobilisations en cours				
16	Remboursement du capital		100 000,00	100 000,00	100 000,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
		c	d
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		4 203 156,32
13	Subventions d'investissement		1 000 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées		3 196 804,91
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		6 351,41
22	Immobilisations reçues en affectation		6 351,41
23	Immobilisations en cours		

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	
Excédent de financements positif	
Besoin de financement si négatif	

- (1) Ouvrir un cadre par opération
(2) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



IV - ANNEXES											IV
ELEMENTS DU BILAN											
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION											
A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)											A1

(2)	Libellé	Non vérifiables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
-----	---------	--------------------------	--	--	-----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES													
	Total cumulé des dépenses de fonctionnement										2 559 923,52		2 559 923,52
	Total dépenses de l'exercice										2 553 578,01		2 553 578,01
	Restes à réaliser-reports												

RECETTES REELLES

	Total cumulé des recettes de fonctionnement										2 559 923,52		2 559 923,52
	Total des recettes de l'exercice										2 559 923,52		2 559 923,52
	Restes à réaliser-reports												

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

(2)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
-----	---------	--------------------	---	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES													
	Total cumulé des dépenses d'investissement										4 203 156,32		4 203 156,32
	Opérations financières												
	Equipements municipaux (2)										4 203 156,32		4 203 156,32
	Equipements non municipaux (C204) (3)												
	Total des dépenses de l'exercice												
	Restes à réaliser-rapports												

RECETTES REELLES

	Total cumulé des recettes d'investissement										4 203 156,32		4 203 156,32
	Recettes de l'exercice										4 196 804,91		4 196 804,91
	Restes à réaliser-rapports												

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs normés les caisses des écoles et les services à activité unique engagés en établissement public ou budget annexes (L.2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a 1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) ou biens de la structure intercommunale

(3) ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.



IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1 - 0
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

FONCTION 0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES
(sauf 01 opérations non ventilables)

(2)	Libellé	Sous-fonction 02 Administration générale				Sous-fonction 02 Administration générale			03 Justice	04 Coopération décentralisée, actions européennes et internationales		TOTAL
		020 Administration générale de la collectivité	021 Assemblée locale (autre que groupes d'élus)	022 Administration générale de l'Etat	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux associations	026 Cimetières et pompes funèbres		041 Subv. globale	048 Autres actions coop. décent.	
FONCTIONNEMENT												
DEPENSES (3)												
	Dépenses de l'exercice											
	Restes à réaliser-reports											
RECETTES (3)												
	Recettes de l'exercice											
	Restes à réaliser-reports											
	SOLDE											

INVESTISSEMENT												
DEPENSES (3)												
	Dépenses de l'exercice											
	Restes à réaliser-reports											
RECETTES (3)												
	Recettes de l'exercice											
	Restes à réaliser-reports											
	SOLDE											

INVESTISSEMENT												
DEPENSES (3)												
	Dépenses de l'exercice											
	Restes à réaliser-reports											
RECETTES (3)												
	Recettes de l'exercice											
	Restes à réaliser-reports											
	SOLDE											

INVESTISSEMENT												
DEPENSES (3)												
	Dépenses de l'exercice											
	Restes à réaliser-reports											
RECETTES (3)												
	Recettes de l'exercice											
	Restes à réaliser-reports											
	SOLDE											

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1 - 1

FONCTION 1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

(2)	Libellé	Sous-fonction 11 Sécurité intérieure					12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, Incendie, secours	114 Autres services de protection civile		

FONCTIONNEMENT

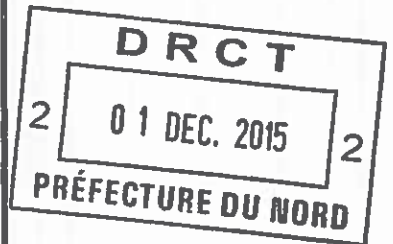
DEPENSES (3)							
Dépenses de l'exercice							
Restes à réaliser-reports							

RECETTES (3)							
Recettes de l'exercice							
Restes à réaliser-reports							
SOLDE							

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)							
Dépenses de l'exercice							
Restes à réaliser-reports							

RECETTES (3)							
Recettes de l'exercice							
Restes à réaliser-reports							
SOLDE							



IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1 - 2

FONCTION 2 ENSEIGNEMENT - FORMATION

(2)	Libellé	20 Services communs	Sous-fonction 21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	S/fonction 25	
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées				251 Hébergement et restauration scolaires	

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (3)										
Dépenses de l'exercice										
Restes à réaliser-reports										

RECETTES (3)										
Recettes de l'exercice										
Restes à réaliser-reports										
SOLDE										

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)										
Dépenses de l'exercice										
Restes à réaliser-reports										

RECETTES (3)										
Recettes de l'exercice										
Restes à réaliser-reports										
SOLDE										

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
	IV
	A1 - 2

FONCTION 2 ENSEIGNEMENT - FORMATION

(2)	Libellé	Sous-fonction 25 Services annexes de l'enseignement				TOTAL
		252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres serv.ann.	

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (3)	
Depenses de l'exercice	
Restes à réaliser-reports	

RECETTES (3)	
Recettes de l'exercice	
Restes à réaliser-reports	
SOLDE	

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)	
Depenses de l'exercice	
Restes à réaliser-reports	

RECETTES (3)	
Recettes de l'exercice	
Restes à réaliser-reports	
SOLDE	



IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

FONCTION 3 CULTURE

(2)	Libellé	30 Services communs	Sous-fonction 31 Expression artistique				Sous-fonction 32 Conservation et diffusion des patrimoines				S/Fonction 32		33 Action culturelle
			311 Expression musicale, lyrique et chorégraphique	312 Arts plastiques et autres activités artist.	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel			
FONCTIONNEMENT													
DEPENSES (3)													
	Dépenses de l'exercice												
	Restes à réaliser-reports												
RECETTES (3)													
	Recettes de l'exercice												
	Restes à réaliser-reports												
	SOLDE												
INVESTISSEMENT													
DEPENSES (3)													
	Dépenses de l'exercice												
	Restes à réaliser-reports												
RECETTES (3)													
	Recettes de l'exercice												
	Restes à réaliser-reports												
	SOLDE												

	IV
	A1 - 3

(2)	Libellé	TOTAL
------------	----------------	--------------

DEPENSES (3)		
	Dépenses de l'exercice	
	Restes à réaliser-reports	

RECETTES (3)		
	Recettes de l'exercice	
	Restes à réaliser-reports	
	SOLDE	

DEPENSES (3)		
	Dépenses de l'exercice	
	Restes à réaliser-reports	

RECETTES (3)		
	Recettes de l'exercice	
	Restes à réaliser-reports	
	SOLDE	

DRCT
 2 01 DEC. 2015 2
PRÉFECTURE DU NORD

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1 - 4

FONCTION 4 SPORTS ET JEUNESSE

(2)	Libellé	40 Services communs	Sous-fonction 41 Sports			Sous-fonction 41 Sports		Sous-fonction 42 Jeunesse		S/Fonction 42 423 Colonies de vacances	TOTAL
			411 Salles de sports, gymnase	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs et de loisirs	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes		

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (3)											
Dépenses de l'exercice											
Restes à réaliser-reports											
RECETTES (3)											
Recettes de l'exercice											
Restes à réaliser-reports											
SOLDE											

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)											
Dépenses de l'exercice											
Restes à réaliser-reports											
RECETTES (3)											
Recettes de l'exercice											
Restes à réaliser-reports											
SOLDE											

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1 - 5
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

FONCTION 5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(2)	Libellé	Détail de la sous-fonction 51 Santé			Détail de la sous-fonction 52				TOTAL
		510 Services communs	511 Dispensaires et autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Interventions sociales Serv. à caract. social pour handicap. et inadaptés	522 Interventions sociales 52 Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence	523 Actions en faveur des personnes en difficultés	
FONCTIONNEMENT									
DEPENSES (3)									
	Dépenses de l'exercice								
	Restes à réaliser-reports								
RECETTES (3)									
	Recettes de l'exercice								
	Restes à réaliser-reports								
	SOLDE								

INVESTISSEMENT									
DEPENSES (3)									
	Dépenses de l'exercice								
	Restes à réaliser-reports								
RECETTES (3)									
	Recettes de l'exercice								
	Restes à réaliser-reports								
	SOLDE								

	DEPENSES (3)								
	Dépenses de l'exercice								
	Restes à réaliser-reports								
	RECETTES (3)								
	Recettes de l'exercice								
	Restes à réaliser-reports								
	SOLDE								

2 DRCT 2
01 DEC. 2015
PRÉFECTURE DU NORD

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1 - 6

FONCTION 6 FAMILLE

(2)	Libreté	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
-----	---------	---------------------------	--	---	-----------------------------	-------------------------------	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (3)	
Dépenses de l'exercice	
Restes à réaliser-reports	

RECETTES (3)	
Recettes de l'exercice	
Restes à réaliser-reports	
SOLDE	

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)	
Dépenses de l'exercice	
Restes à réaliser-reports	

RECETTES (3)	
Recettes de l'exercice	
Restes à réaliser-reports	
SOLDE	

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)		A1 - 7

FONCTION 7 LOGEMENT

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
-----	---------	---------------------------	---------------------------------	----------------------------------	--	-------

FONCTIONNEMENT

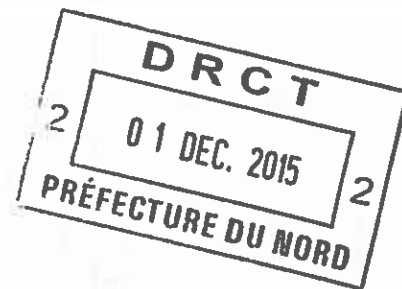
DEPENSES (3)						
	Dépenses de l'exercice					
	Restes à réaliser-reports					

RECETTES (3)						
	Recettes de l'exercice					
	Restes à réaliser-reports					
	SOLDE					

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)						
	Dépenses de l'exercice					
	Restes à réaliser-reports					

RECETTES (3)						
	Recettes de l'exercice					
	Restes à réaliser-reports					
	SOLDE					



FONCTION 8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(2)	Libellé	siff 81 Services urbains				siff 82 Aménagement urbain			TOTAL
		810 Services communs	811 Eaux et assainissement enl.	812 Collecte et traitement des	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services	
	DEPENSES (3)								
	Dépenses de l'exercice								2 559 923,52
	011 Charges à caractère général								2 559 923,52
	012 Charges de personnel et frais assimilés								1 964 500,00
	65 Autres charges de gestion courante								458 572,11
	66 Charges financières								51 500,00
	67 Charges exceptionnelles								70 000,00
	Reversement sur taxe de versement de transport								4 000,00
	73942								5 000,00
	6811 Amortissements								6 351,41
	Restes à réaliser-reports								6 351,41

		FONCTIONNEMENT	
	RECETTES (3)		
	Recettes de l'exercice		
	73		
	74 Dotations et participations		
	758 recettes autopartage		
	Opération d'ordres de transfert de la		
	042 section Investissement		
	Restes à réaliser-reports		
	SOLDE		
		2 559 923,52	2 559 923,52
		2 559 923,52	2 559 923,52
		1 800 000,00	1 800 000,00
		729 923,52	729 923,52
		30 000,00	

		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES (3)		
	Dépenses de l'exercice		
	16 emprunt		
	20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)		
	21 Immobilisations corporelles		
	23 Installation, matériels et outillages		
	Opération d'ordres de transfert à la		
	040 section fonctionnement		
	Restes à réaliser-reports		
		4 203 156,32	4 203 156,32
		4 203 156,32	4 203 156,32
		100 000,00	100 000,00
		4 103 156,32	4 103 156,32

		INVESTISSEMENT	
	RECETTES (3)		
	Recettes de l'exercice		
	13		
	16 emprunt		
	28 (040) amortissements		
	Restes à réaliser-reports		
	SOLDE		
		4 203 156,32	4 203 156,32
		4 203 156,32	4 203 156,32
		1 000 000,00	
		3 196 804,91	
		6 351,41	

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1 - 9

FONCTION 9 ACTION ECONOMIQUE

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agr. et aux ind. agro-alimentaires	93 Aides à l'énergie, aux ind.manuf. et au BTP	94 Aides au commerce et aux serv. marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux serv. publics (santé, éducat., justice)	TOTAL
-----	---------	---------------------------------	------------------------	--	---	--	-------------------------	---	-------

FONCTIONNEMENT

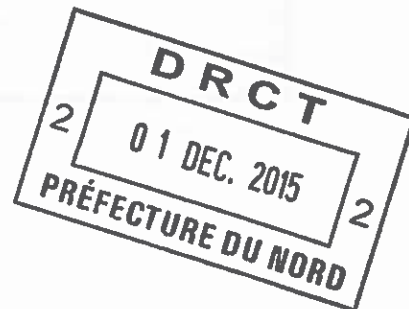
DEPENSES (3)									
Dépenses de l'exercice									
Restes à réaliser-reports									

RECETTES (3)									
Recettes de l'exercice									
Restes à réaliser-reports									
SOLDE									

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)									
Dépenses de l'exercice									
Restes à réaliser-reports									

RECETTES (3)									
Recettes de l'exercice									
Restes à réaliser-reports									
SOLDE									



ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	IV
DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS	A2.1
DETTE POUR FINANCER D'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.2
AUTRES DETTES	A2.3

A2.1 - DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS (1)

REPARTITION PAR PRETEUR (3)	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL					
Après des organisme de droit privé					
Caisses de Crédit Agricole					
Caisse des Dépôts et Consignations					
Caisses d'Epargne/Crédit Foncier					
Dexia Crédit Local					
Société Générale					
BNP					
NATEXIS - Banques Populaires					
Crédit mutuel - CIC					
Organismes d'assurance					
(3)					
Après des organisme de droit public					
(3)					
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)					
(3)					

(1) Pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (CLTR, OCLT, PCYM, ...), seules les opérations comptabilisées au compte 16441 "opérations afférentes à l'emprunt" doivent être inscrites.

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(3) A détailler en tant que de besoin selon la nature du prêteur.

A2.2 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge un emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

A2.3 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Depenses de l'exercice	Dettes restant
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX	A2.4

A2.4 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX

Emprunts ventilés par type de taux (taux au 1/01/N) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial de l'emprunt	Capital restant dû au 1/01/N	Capital restant dû au 31/12/N	Niveau du taux à la date de vote du budget (4)	Intérêts à payer de l'exercice (5)	% par type de taux selon le capital restant dû au 31/12/N
Emprunts à taux fixe sur la durée de vie du contrat							
TOTAL							
Emprunts à taux indexé sur la durée du contrat							
TOTAL							
Emprunts avec plusieurs tranches de taux (3)							
TOTAL							
Emprunts avec options (4)							
TOTAL							
TOTAL GENERAL							

(1) Répartir les emprunts selon le type de taux au 1/01/N après opérations de couverture éventuelles.

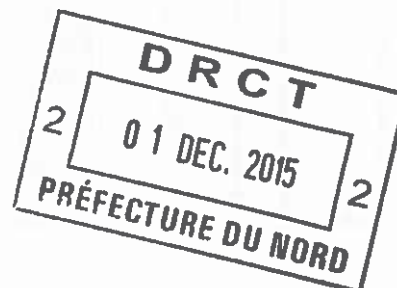
(2) Emprunts dont le passage d'un type d'indice à un autre est prédéterminé dans le contrat.

(3) Emprunts offrant la possibilité de modifier les conditions financières en cours de contrat (passage d'un taux fixe à un taux indexé ou changement du mode d'amortissement).

(4) Indiquer le niveau du taux après opération d'échange éventuelle. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année précédente.

Pour les emprunts à taux révisables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année;

(5) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A2.5

A2.5 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature de la dette	Année de mobilisation et profil d'amortis. de l'emprunt (1)	Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/11/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial		Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constatés sur l'année (6)			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice en(7)		ICNE de l'exercice		
								Taux (3)	Index (4)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux		Intérêts	en capital			
																	(5) Taux actuariel	
TOTAL GENERAL																		
163 Emprunts obligataires																		
163 Emprunts obligataires (Total)																		
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits																		
1641 Emprunts en euros																		
1643 Emprunts en devises (hors zone €)																		
16441 Opérations afférentes à l'emprunt (8)																		
165 Dépôts et cautionnements reçus																		
Total des dépôts et cautionnements reçus																		
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières																		
168 Autres emprunts et dettes assimilés																		
1681 Autres emprunts																		
1682 Bons à moyen terme négociables																		
1687 Autres dettes																		

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour fin linéaire, S pour semestrier, M pour mensuel, X pour autre à préciser.

(2) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(3) Indiquer F pour taux fixe, R pour préfixé ou V pour suffixé pour les taux variables.

(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif.

(7) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décausés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(8) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE INSTRUMENTS DE COUVERTURE ET DE TRESORERIE	A2.7 A2.8

A2.7 - ETAT DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE DU RISQUE FINANCIER AU 01/01/N

Emprunt couvert	Montant de la dette couverte	Nature du contrat de couverture	Organisme cocontractant	Date de départ de l'instrument	Date de fin du contrat de couverture	Primes payées pour l'achat d'option, le cas échéant	Primes reçues pour la vente d'option	Charge et produits constatés depuis l'origine du contrat	
								Charges (1)	Produits (2)
RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX TAUX D'INTERETS									
RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX CHANGES									

(1) Charges comptabilisées depuis l'origine du contrat au compte 668.

(2) Produits comptabilisés depuis l'origine du contrat au compte 768.

A2.8 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature de la trésorerie (2)	Date de la décision (3)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1	Montant restant du au 1/1/N	Intérêts mandatés en N-1 (compte 6615)
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						

(1) Circulaire n° NOR/NY/8/89/0071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer le nom des organismes prêteurs.

(3) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du maire de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal (l'article L. 2122-2 du CGCT).



IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)

IV

A2.9

Structures	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits
	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Exchange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Exchange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros
	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits
	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours
	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits
	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours
(C) Option d'échange (swaption)	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros
	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours
	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits
	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours
(F) Autres types de structures	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros
	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits
	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours

DRCT
2 01 DEC. 2015 2
PRÉFECTURE DU NORD

ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ETALEMENT DES PROVISIONS	IV A3 A4 A5
--	--

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DU COMITE SYNDICAL			Délibération du Délégation n° 2013-15 du 16 décembre 2013
Biens de faible valeur	Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) :		
Procédure d'amortissement d'amortissement	Catégorie de biens amortis	Durée (en années)	
2183 2184	matériel de bureau et informatique mobilier	1 (< 1000 €) et 5 ans (> 1000€) 1 an (< 1000€) et 10 ans (> 1000€)	

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges et contentieux						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunt						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour grosses réparations						
.....						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges et contentieux						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunt						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour grosses réparations						
.....						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
TOTAL GENERAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provisions pour litiges et contentieux au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...)

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

A6.1 - DETAIL DES DEPENSES

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent	Restes à réaliser (N-1) (3)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D					
HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C					
16	Emprunts et dettes assimilées (A)				
Autres dépenses financières (sous-total) (B)					
10	Reversement de dotations et fonds divers				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				

Transferts entre sections = C+ D					
	Reprises sur autofinancement antérieur © (1)				
Charges transférées (D) = E + F + G (1)					
	Travaux en régie (E)				
Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)					
	Stocks et en-cours (G)				

	Op. de l'exercice I	Solde d'exécution (3) D001	CUMUL IV
Dépenses			

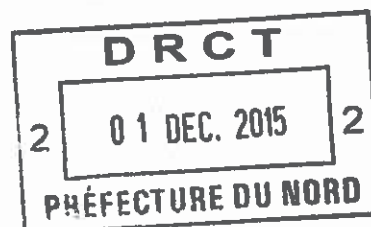
(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent ou si reprise anticipée des résultats. Il n'y a pas de restes à réaliser sur les opérations d'ordre.

Détail des comptes 16449 et 166 en dépenses

Art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser (N-1) (3)	Propositions nouvelles	Vote (2)
16449	Opérations annexes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie				
166	Refinancement de dette				
	Total				



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

A6.2 - DETAIL DES RECETTES

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent	Restes à réaliser (N-1) (3)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b+c+d					
Ressources propres externes (a)					
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)				
Autres recettes financières (b)					
138	Autres subv. d'invest. Non transf.				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
261	Titres de participation				
27	Autres immobilisations financières (1)				
024	Produits des cessions				
Transferts entre sections (c)					
218	Dotations aux amortissements			6 351,41	6 351,41
				6 351,41	6 351,41
021	Virement de la section de fonctionnement (d)				

	Op. de l'exercice	Solde d'exécution (3)	Affectation c/1068 (3)	CUMUL
Recettes	III	R001	R1068	V

	Montant
Dépenses financières (IV)	IV
Recettes financières (V)	V
Solde (recettes - dépenses)	VI = V - IV (5)
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D)(6) (7)	VI + c/2763 + D (5)
Résultat hors charges transférées	V-(II+D001)

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent ou si reprise anticipée des résultats. Il n'y a pas de restes à réaliser.
(4) Hors comptes 10229, 10259 et 1068.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.
(7) Il s'agit des dépenses réelles au compte 2763.

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166)

Art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser (N-1) (3)	Propositions nouvelles
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie			
166	Refinancement de dette			
	Total			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES	
D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	A7.1.1

(en application de l'article L.2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

.....(1)

A7.1.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général		70	Prod. Des services, du domaine et ventes div.	
012	Charges de personnel et frais assimilés		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires (3)		77	Produits exceptionnels	
014	Atténuation de produits		78	Reprises sur provisions semi-budgétaires(3)	
022	Dépenses imprévues		013	Atténuation de charges	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		

042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.		043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	
023	Virement à la section d'investissement				
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L.2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

.....(1)

A7.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves		10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'équipement		13	Subventions d'équipement	
16	Emprunts et dettes assimilées		16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opé.)		20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipement versées		204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles (hors opé.)		21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opé)		22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisation en cours (hors opé.)		23	Immobilisation en cours	
26	Particip. et créances rattachées à des particip.		26	Particip. et créances rattachées à des particip.	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
Opérations d'équipement n° ... (1 ligne par opé.)					
45..1	Opé. c/ de tiers n° ... (1 ligne par opé.)		45.2	Opé. c/ de tiers n° ... (1 ligne par opé.)	
020	Dépenses imprévues		024	Produits des cessions	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre			021	Virement de la section de fonctionnement	
			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

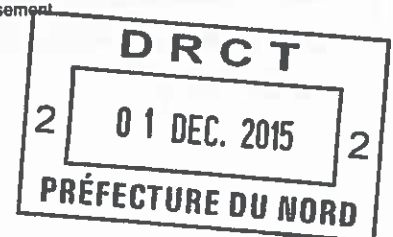
DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général			Recettes issues de la TEOM	
			7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	
				Dotations et participations reçues	
			74		
012	Charges de personnel et frais assimilés			Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
			70	Prod. Des services, du domaine et vente div.	
65	Autres charges de gestion courante		75	Autres produits de gestion courante	
66	Charges financières		76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
68	Dotations aux provisions (3)		78	Reprises sur provisions (3)	
014	Atténuation de produits		013	Atténuation de charges	
022	Dépenses imprévues (3)				
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre intérieur de la section		043	Opé. d'ordre intérieure de la section	
023	Virement à la section d'investissement (4)				
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGC

(2) Détailler les chapitres budgétaires par articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

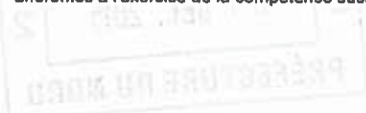
SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
16...			16...		
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
20...			10...		
21...			13...		
22...					
23...					
26...					
27...					
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opé.)				
	Autres dépenses éventuelles				
10...	...		20...		
13...	...		21...		
...	...		22...		
			23...		
			26...		
			27...		
45...1	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)				
020	Dépenses imprévues		024	Produits des cessions	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
023	Virement à la section d'investissement (4)		021	Virement de la section de fonctionnement (3)	
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT

(2) Détailler les chapitres budgétaires par articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédent (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

Date de la délibération :

Intitulé de l'opération N° :									
DEPENSES 0					RECETTES 0				
DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/n (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Dépenses nouvelles votées	Total (4)	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes nouvelles votées	Total (4)
					- Financement par le mandant et par d'autres tiers				
					Financement par le mandataire				
					Financ. par empr. à la charge du tiers (contrepartie D 2763)				

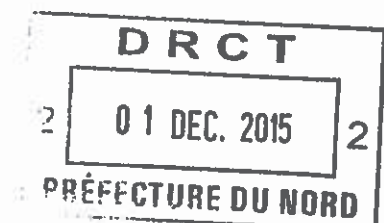
(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(4) Total des dépenses = Restes à réaliser N-1 + Dépenses nouvelles votées

Total des recettes = Restes à réaliser N-1 + Recettes nouvelles votées



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

Date de la délibération :

Intitulé de l'opération N° :									
DEPENSES 0					RECETTES 0				
DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/n (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Dépenses nouvelles votées	Total (4)	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/n (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes nouvelles votées	Total (4)
					- Financement par le mandant et par d'autres tiers				
					Financement par le mandataire				
					Financ. par empr. à la charge du tiers (contrepartie D 2763)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(4) Total des dépenses = Restes à réaliser N-1 + Dépenses nouvelles votées

Total des recettes = Restes à réaliser N-1 + Recettes nouvelles votées



IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV

B1.1

B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT Sart. L. 2313-1 6°, L5211-36 et L. 5711-1 du CGCT

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)		Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice en capital	
								Taux (3)	Index (4)	(5)Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)			Niveau de taux	en (8)
Totaux généraux																
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																
Totaux pour les emprunts contractés pour les opérations de logement aidés par l'état																
Totaux pour les autres emprunts																

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser.

(2) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(3) Indiquer F pour taux fixe, R pour préfixé ou V pour post-fixé pour les taux variables.

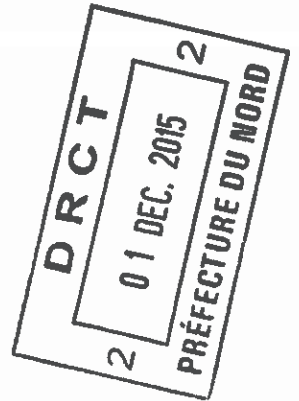
(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif, le taux constaté sur l'état annexé au budget primitif, le taux constaté sur l'état annexé au compte administratif.

(7) Indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O).

(8) Annuités due au titre du contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.



IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT

Calcul du ratio de l'article L.2252-1 du CGCT	Valeur	Pour mémoire : recettes réelles de fonctionnement
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)		
+ Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)		
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (2)		
- Provisions pour garanties d'emprunts		
TOTAL		

(1) Hors opérations visées par l'article L.2552-1 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.



IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.3
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée Durée contrat	Montant des redevances restant à courir					Total (2)
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest.(1)	Somme nette des parts invest.(2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N (budget principal et supplémentaire) ou au 31/12/N (compte administratif).
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités						
	8018 Autres engagements donnés						
	Au profit d'organismes publics						
	Au profit d'organismes privés						
	TOTAL						

B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	TOTAL						
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail Immobilier)						
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
	8028 Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	Engagements reçus des entreprises						

DRCT
01 DEC. 2015
PRÉFECTURE DU NORD

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions ...(2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

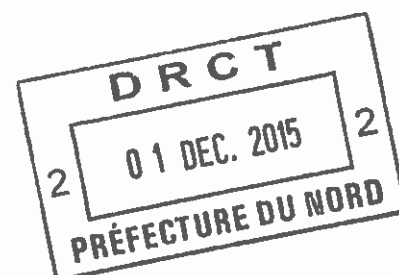
N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)
2014-10 Centrale SMIRT	11 000 000,00		11 000 000,00

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Montant des CP			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)
0,00	4 103 156,32	4 321 123,20	2 575 720,48

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

Montant des CP			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)
		0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Chap.	Art. par nature	Libelle de l'article	TCAUE *	TDENS *	TAXE DE SEJOUR	FEDER	Dons et legs grevés d'une affectation*
		RECETTES						
		DEPENSES						
		Reste à employer						

(1) Afin d'isoler les recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou les recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

* Ouvrir une colonne par recette grevée d'une affectation spéciale.



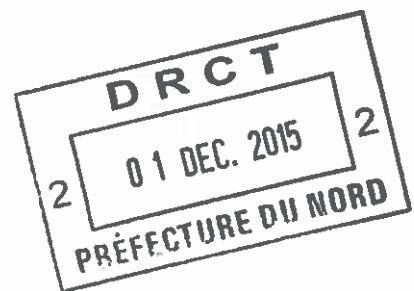
IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIE (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont : TEMPS NON COMPLET
PERSONNELS MIS A DISPOSITION				
Filière administrative				
Un directeur-Adjoint - grade d'attaché principal territorial	A	1	1	
Une assistante de direction - grade adjoint administratif de 1ère classe	C	1	1	
TOTAL Personnel mis à disposition		2	2	
Directeur ou Directrice				
filière administrative : administrateur, directeur territorial ou attaché principal ou technique : ingénieur, ingénieur en chef de classe normale ou exceptionnelle, à défaut contractuel	A	1	1	
Directeur adjoint ou directrice adjointe				
filière administrative : administrateur, directeur territorial ou attaché principal ou technique : ingénieur, ingénieur en chef de classe normale ou exceptionnelle, à défaut contractuel	A	0	0	
Chargé de mission expert				
filière administrative : directeur territorial ou attaché principal ou attaché ou technique : ingénieur, ingénieur principal à défaut contractuel	A	2	2	
Chargé de mission Qualité de l'air				
Filière administrative ou technique ou contractuel	A	1	1	
Assistant(e) administratif(ve) et financier(e)				
filière administrative : rédacteur chef, rédacteur principal, rédacteur	B	1	1	
Secrétaire -Assistante de direction				
filière administrative : agent administratif, adjoint administratif, adjoint administratif principal	C	0	0	
TOTAL		7	7	

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.



IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)	C1

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)	CONTRAT (4)
TOTAL GENERAL				

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 Janvier 1984)

FIN : Financier

TECH : Technique et Informatique (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

COM : Communication

S : Social (dont aide sociale)

Ms : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel (dont enseignement)

ANIM : Animation

RS : Restauration scolaire

ENT : Entretien

CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 Janvier 1984)

(3) REMUNERATION :

Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts.

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 Janvier 1984 modifiée).

3-1 : article 3, 1er alinéa : *remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...) ou pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi.*

3-2 : article 3, 2ème alinéa : *besoin saisonnier ou occasionnel.*

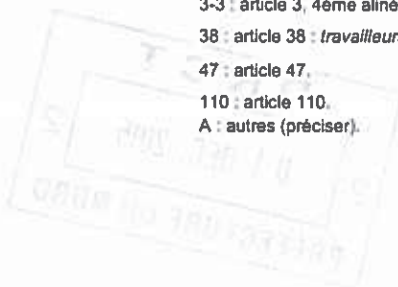
3-3 : article 3, 4ème alinéa : *emplois permanents à temps non complet (- 31H30) dans les communes de - 2000 habitants.*

38 : article 38 : *travailleurs handicapés catégorie C.*

47 : article 47.

110 : article 110.

A : autres (préciser).



IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

**C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à(1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Désignation du service public (3)				
Détenion d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000€ ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

- (1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc ... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement;
(2) Indiquere la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressé ...).



IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
LISTES DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1
LISTES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISEES DANS UN B.A.	C3.3
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A.	C3.4

C3.1 - LISTES DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT (1)
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autre organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité traditionnelle ou sans fiscalité propre.

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
CCAS CE Régies personnalisées					

(1) ou créés par l'établissement public ou le groupement.

C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISEES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière Lotissement Service social et médico-social					

C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)



IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1
ARRETE ETSIGNATURES	D2

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES


Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil syndical	Variation de taux/N-1	Produit voté par le conseil syndical	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation % % % %
TFPB	SANS OBJET				 %
TFPNB	SANS OBJET				 %
CFE	SANS OBJET				 %
TOTAL % % % %

D2 - ARRETE - SIGNATURES


Nombre de membres en exercice **33**
 Nombre de membres présents **17**
 Nombre de suffrages exprimés **21**
 VOTES : Pour **17**
 Contre **0**
 Abstentions **4**
 Date de convocation : **9.11.2015**

Présenté par le **président** (1),
 A **LILLE** le **20/11/2015**
 Le **président** (1),
 Délibéré par **le Comité Syndical** (2), réunion en session
 A **LILLE** le **20/11/2015**

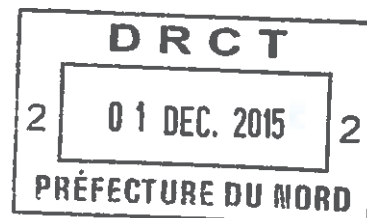
Les membres du conseil syndical (2)

Le Président du SMIRT

Daniel PERCHERON

Certifié exécutoire par **président**, compte tenu de la transmission en préfecture, le **26/11/2015**, et de la publication le **30/11/2015**
 A **LILLE** le **26/11/2015**

Le Président du SMIRT

Daniel PERCHERON

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme;
(2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.



SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS
SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2015
DE 13 H 30 à 14 H 30

DELIBERATION N° 2015 - 29

Objet : Recours à l'emprunt en 2016

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni le 13 Novembre 2015 sous la présidence de Monsieur Daniel PERCHERON, Président du SMIRT,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Vu le Budget Primitif 2015 adopté le 26 janvier 2015,

Vu le Budget Supplémentaire adopté le 15 juin 2015,

Vu le Budget Primitif 2016 adopté le 20 novembre 2015,

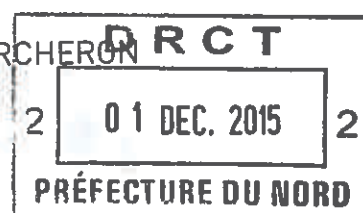
DECIDE

De pouvoir recourir à l'emprunt en 2016, tel qu'il figure dans le Budget Primitif 2016, et d'autoriser le SMIRT à entamer les démarches nécessaires.

Le Président du SMIRT



Daniel PERCHERON



SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2015
DE 13 H 30 à 14 H 30

DELIBERATION N° 2015 - 30

Objet : Convention de financement du projet de centrale d'information voyageurs et billettique du Nord – Pas de Calais « PASS PASS Info » dans le cadre de l'appel à projets transports collectifs et mobilité durable.

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni le 20 Novembre 2015 sous la présidence de Monsieur Daniel PERCHERON, Président du SMIRT,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Vu le Budget Supplémentaire adopté le 15 juin 2015,

Vu la délibération 2015 – 11 portant sur le financement de la centrale SMIRT adopté le 15 juin 2015,

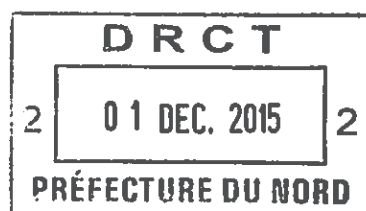
Vu le Budget Primitif 2016 adopté le 20 novembre 2015,

Vu la décision Ministérielle d'accorder une subvention de 1 060 000 Euros au SMIRT dans le cadre de l'Appel à Projets Transports Collectifs et Mobilité Durable, visée le 22 décembre 2014 par Madame Ségolène ROYAL et Monsieur Alain VIDALIES,

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Président du SMIRT à signer la convention de financement relative au projet de centrale d'information voyageurs et billettique du Nord – Pas de Calais « PASS PASS Info » dans le cadre de l'Appel à Projets Transports Collectifs et Mobilité Durable, dont le projet est joint en annexe.

Le Président du SMIRT



Daniel PERCHERON

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2015
DE 13 H 30 à 14 H 30

DELIBERATION N° 2015 - 31

Objet : Mise à Disposition des Locaux - Changement de résidence administrative -
Déménagement du SMIRT

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni le 20 Novembre 2015 sous la Présidence de
Monsieur Daniel PERCHERON, son Président,

Vu les statuts du SMIRT et notamment l'article 4 qui fixe le siège social, au Siège
de Région, 151, Avenue du Président Hoover, 59555 Lille cedex,

Vu la délibération N° 2014-21 du Comité Syndical du SMIRT du 30 Juin 2014
approuvant la présente convention,

Vu la délibération N° 2014.0969 de la Commission Permanente du Conseil
Régional du 7 avril 2014 approuvant la présente convention N° 14002719, qui organise
les modalités d'accueil du SMIRT dans les locaux de la Région et l'assistance de la
Région à son fonctionnement.

CONSIDERANT

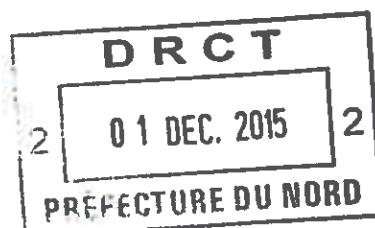
La nécessité pour le SMIRT de quitter le Bâtiment « Les Arcuriales » Entrée D -
7 ème Etage à Lille au profit des services du Conseil Régional

DECIDE

D'approuver, sous réserve de l'avis des Domaines, le projet de déménagement
du SMIRT au 2 rue du Priez à Lille, sur un plateau de 200 m2 (partie commune incluse)
située au 2 ème étage. Le loyer annuel hors taxe et hors charges s'établit à 180
euros/m2. La date de prise d'effet aura lieu le 1^{er} mai 2016.

AUTORISE

Le Président du SMIRT à saisir le comité technique paritaire, à finaliser et à
signer le projet de déménagement, ainsi que tous les actes juridiques et financiers
nécessaires à sa mise en application.



Le Président du SMIRT


Daniel PERCHERON

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2015
DE 13 H 30 à 14 H 30

DELIBERATION N° 2015 - 32

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni le 20 Novembre 2015 sous la présidence de Monsieur Daniel PERCHERON, Président du SMIRT,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Vu l'article L5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le décret n° 2012-1246 modifié du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu la délibération n°2013-15 du 16 décembre 2013 fixant les durées d'amortissements relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles du SMIRT,

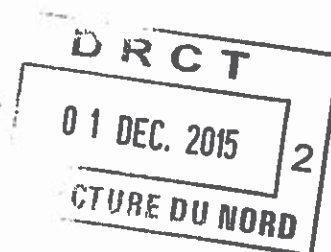
CONSIDERANT

- Le caractère indicatif des durées d'amortissement dans l'instruction de la M14,
- La durée de vie prévisible de la Centrale « Pass Pass Infos » relevant majoritairement du compte 215 « Installations, matériel et outillage techniques ».

DECIDE

D'annuler et de remplacer la délibération n°2013-15 du 16 décembre 2013 comme suit :

Que Conformément à l'article L 2321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont tenus d'amortir les communes dont la population est égale ou supérieure à 3.500 habitants et les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à ce seuil.



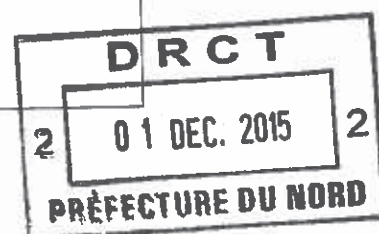
Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du Président, à l'exception :

- des frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme, obligatoirement amortis sur une durée de 10 ans,
- des frais d'études non suivies de réalisation, obligatoirement amortis sur une durée de 5 ans.

DECIDE

D'adopter les durées d'amortissement suivantes :

Biens	Durées d'amortissement
Logiciel	2 ans
Voiture	7 ans
Camion et véhicule industriel	7 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel classique	10 ans
Installation et appareil de chauffage	10 ans
Appareil de levage, ascenseur	20 ans
Equipement garages et ateliers	10 ans
Equipement des cuisines	10 ans
Equipement sportif	10 ans
Installation de voirie	20 ans
Plantation	15 ans
Autre agencement et aménagement de terrain	15 ans
Constructions sur sol d'autrui	sur la durée du bail à construction
Bâtiment léger, abris	10 ans
Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique, informatique et téléphonie	15 ans
Installations, matériels et outillage techniques	15 ans
Subventions d'équipements versées : - lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des	5 ans



études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises	
Subventions d'équipement versées : - lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations	15 ans
Subventions d'équipement versées : - lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national	30 ans
Bien de faible valeur inférieure à 1.000 €	1 an

AUTORISE

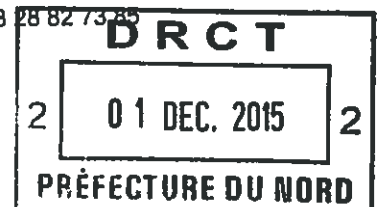
Monsieur le Président du SMIRT à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SMIRT



Daniel PERCHERON

Correspondance administrative : SMIRT - Siège de Région - 151 Avenue du Président HOOVER 59555 LILLE CEDEX
Email : smirt@nordpasdecalais.fr - téléphone : 03 28 82 73 82 - Fax : 03 28 82 73 85



SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2015
DE 13 H 30 à 14 H 30

DELIBERATION N° 2015 - 33

Objet : Adoption des démarches de mise en place du dispositif d'organisation du télétravail au sein du SMIRT

Vu le Comité Syndical du SMIRT, réuni le 20 novembre 2015 sous la présidence de Monsieur Daniel PERCHEON, son Président,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

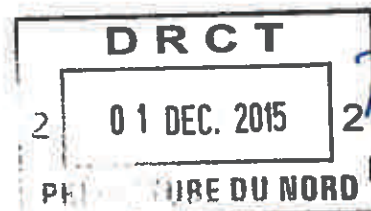
DECIDE

D'engager les démarches de mise en place du dispositif d'organisation du télétravail au sein du SMIRT.

AUTORISE

Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SMIRT



Daniel PERCHERON